



Lancement de la campagne de sensibilisation aux "phénomènes de pluies méditerranéennes intenses"

Mardi 11 septembre 2018

JE M'INFORME
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels

**JE NE PRENDS PAS
MA VOITURE
ET JE REPORTE
MES DÉPLACEMENTS**

**JE ME SOUCIE DES
PERSONNES PROCHES,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables

**JE M'ÉLOIGNE
DES COURS D'EAU**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts

JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment
et surtout pas sous un arbre
pour éviter un risque de foudre

**JE NE DESCENDS PAS
DANS LES SOUS-SOLS
ET JE ME RÉFUGIE
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**

ROUTE INONDÉE

**JE NE M'ENGAGE NI
EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué, passage
souterrain... Moins de 30 cm d'eau
suffisent pour emporter une voiture

**JE NE VAIS PAS
CHERCHER MES
ENFANTS À L'ÉCOLE,**
ils sont en sécurité

**JE CONNAIS
LES NIVEAUX DE VIGILANCE**

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

**J'AI TOUJOURS CHEZ MOI
UN KIT DE SÉCURITÉ**

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, trousse de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

**JE NOTE
LES NUMÉROS UTILES**

Mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

www.ecologique-solidaire.gouv.fr
#pluieinondation

www.vigilance.meteofrance.com

www.vigicrues.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr

SOMMAIRE

I/ Les pluies méditerranéennes intenses.....	p. 3
II/ Le phénomène des crues.....	p. 4
III/ La prévention des inondations dans l'arc méditerranéen ..	p. 7
IV/ Les bons comportements face au risque inondation.....	p. 8
V/ Le risque inondation en Vaucluse.....	p. 9

I. LES PLUIES MÉDITERRANÉENNES INTENSES

Trois à six fois par an, de violents systèmes orageux apportent des précipitations intenses sur les régions méditerranéennes, du Roussillon à la Provence, en passant par la vallée du Rhône. On les appelle également phénomènes cévenols, même s'ils concernent une aire géographique plus large que les Cévennes. L'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures ou quelques jours.

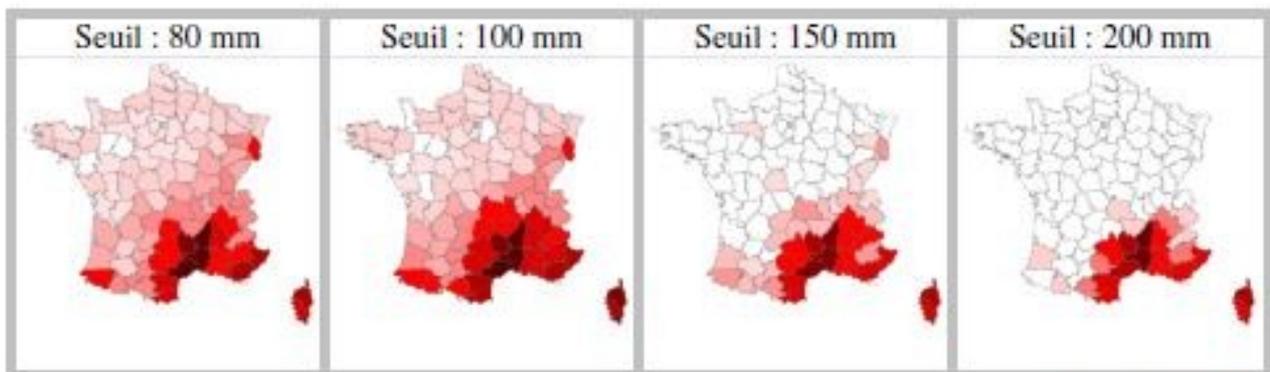
Pourquoi ?

Ces épisodes méditerranéens sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée, qui peuvent générer des orages violents, parfois stationnaires. Ils se produisent de façon privilégiée en automne, moment où la mer est la plus chaude, ce qui favorise une forte évaporation. Plus la température de la mer est élevée, plus les risques de pluies intenses sont importants.



Quelques épisodes parmi les plus violents

- Le 3 octobre 1988 à Nîmes : 420 mm d'eau tombent en moins de 12 heures, c'est-à-dire l'équivalent de 6 mois de précipitations, concentrés sur Nîmes
- Le 22 septembre 1992 à Vaison-la-Romaine : près de 300 mm d'eau (l'équivalent de 3 à 4 mois de précipitations) se sont déversés en cinq heures en amont de la commune, provoquant une crue éclair de l'Ouvèze ;
- Le 8 septembre 2002 dans le Gard : 687 mm d'eau à Anduze en moins de 36 heures (les 2/3 d'une année de pluie).
- Le 15 juin 2010 dans le Var : 461 mm d'eau près de Draguignan en moins de 12 heures (l'équivalent de la moitié du volume des précipitations annuelles).
- Le 3 octobre 2015, l'ouest des Alpes-Maritimes est touché : 195mm d'eau à Cannes, dont 175 mm en deux heures et 178 mm à Mandelieu, dont 156 mm en deux heures. L'intensité de ces précipitations provoque la crue de la Siagne (dont le débit atteint 230 m³/s alors qu'elle atteint rarement les 100 m³/s).



Source : Météo-France

Cartes de la fréquence d'apparition d'épisodes pluvieux ayant apporté de 80,100,150 ou 200 mm en une journée sur au moins un point de mesure par département

II. LE PHÉNOMÈNE DES CRUES

Le risque inondation est le risque naturel qui concerne le plus de monde en France. Près de dix mille communes et cinq millions de personnes y sont exposées, le long des cours d'eau. L'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues est assurée par l'État sur le réseau « Vigicrues ».

Risque de crue ; de quoi parle-t-on ?

L'inondation est une submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut résulter d'un débordement de cours d'eau ou d'un phénomène de ruissellement.

Une inondation peut prendre deux principales formes :

♦ La montée lente des eaux en plaine par le débordement d'un cours d'eau.

Les crues lentes s'établissent sur plusieurs jours. Elles résultent d'épisodes pluvieux longs ou successifs. Les sols se saturent progressivement et ne jouent plus leur rôle de système d'absorption. Les eaux de pluie se concentrent plus rapidement dans les cours d'eau et font grossir les débits. A l'embouchure des fleuves, l'évacuation d'une crue peut être contrariée par des phénomènes de grande marée ou par une forte houle poussée par des vents violents. Dans certaines régions, les remontées de nappes phréatiques ou le fonctionnement des karts peuvent aggraver les inondations.

Ces inondations surviennent généralement de l'automne au printemps. Au printemps, la fonte des neiges peut apporter un volume substantiel d'eau complémentaire à celui des pluies.

♦ La formation de crues soudaines consécutives à des averses violentes.

Les crues soudaines subviennent en quelques heures, et parfois en quelques dizaines de minutes pour les bassins particulièrement encaissés. Les pluies intenses sous orage provoquent de vives réactions de cours d'eau.

Deux sources de danger :

- L'élévation rapide du niveau des cours d'eau peut mettre en péril les personnes qui pratiquent une activité en rivière ou celles qui franchissent un passage à gué, et peut se traduire par des inondations importantes des territoires qui les bordent ;
- Le débordement de ces cours d'eau est souvent accompagné de courants violents.

Les phénomènes les plus brutaux sont provoqués par des cellules orageuses stationnaires qui sont ré-alimentées par un courant d'air chaud et humide. Ces phénomènes sont qualifiés de méditerranéens et se rencontrent le plus fréquemment entre septembre et décembre.

Plus de 100 mm de pluies (100l/m²) peuvent s'abattre en une heure ou deux localement. Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, des phénomènes brutaux de ruissellement peuvent survenir. En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent se transformer en torrents. En ville, ces ruissellements peuvent dévaler des rues en pente et peuvent également s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.

Les informations de la vigilance crues sont relayées par le dispositif de vigilance météorologique mis en place par Météo-France, à travers les paramètres « pluie-inondation » et « inondation ». Le paramètre « orage » est aussi utile au cours de la saison des phénomènes cévenols.

Accessible en permanence sur le site Internet de Vigicrues et sur le site Internet et l'application mobile de Météo-France, la carte de vigilance signale si un phénomène dangereux menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures et renseigne sur les précautions à prendre pour se protéger. Elle est actualisée deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures.

Les informations de vigilance (départements concernés et bulletin de suivi) sont également consultables par téléphone au 05 67 22 95 00 (appel non surtaxé, tarif selon opérateur).

Au total, Vigilance renseigne désormais sur 9 phénomènes météorologiques et hydrologiques.



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

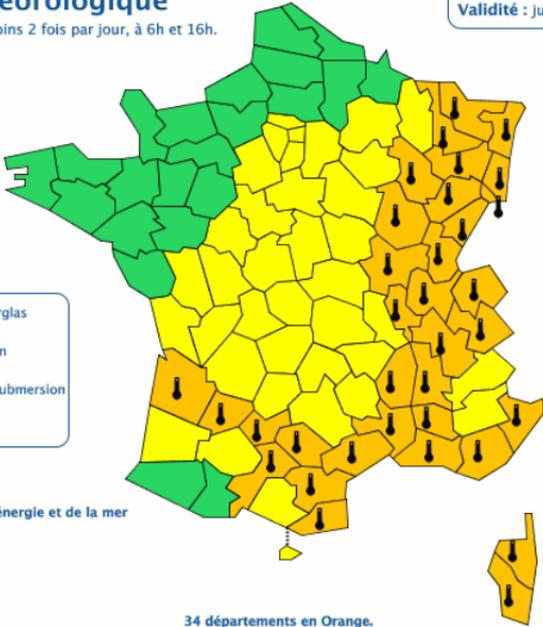
- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer



- [Consulter les prévisions](#)
- [Bison Futé](#)
- [Vigilance en Europe](#)

Diffusion : le mercredi 01 août 2018 à 16h00
Validité : jusqu'au jeudi 02 août 2018 à 16h00



34 départements en Orange.

Consultez le [bulletin national](#)

Episode de canicule allant du Nord-Est du pays aux régions méditerranéennes et à la vallée de la Garonne.

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

Conseils des pouvoirs publics :
 Canicule/Orange – Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. – Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Copyright Météo France

III. LA PRÉVENTION DES INONDATIONS DANS L'ARC MÉDITERRANÉEN

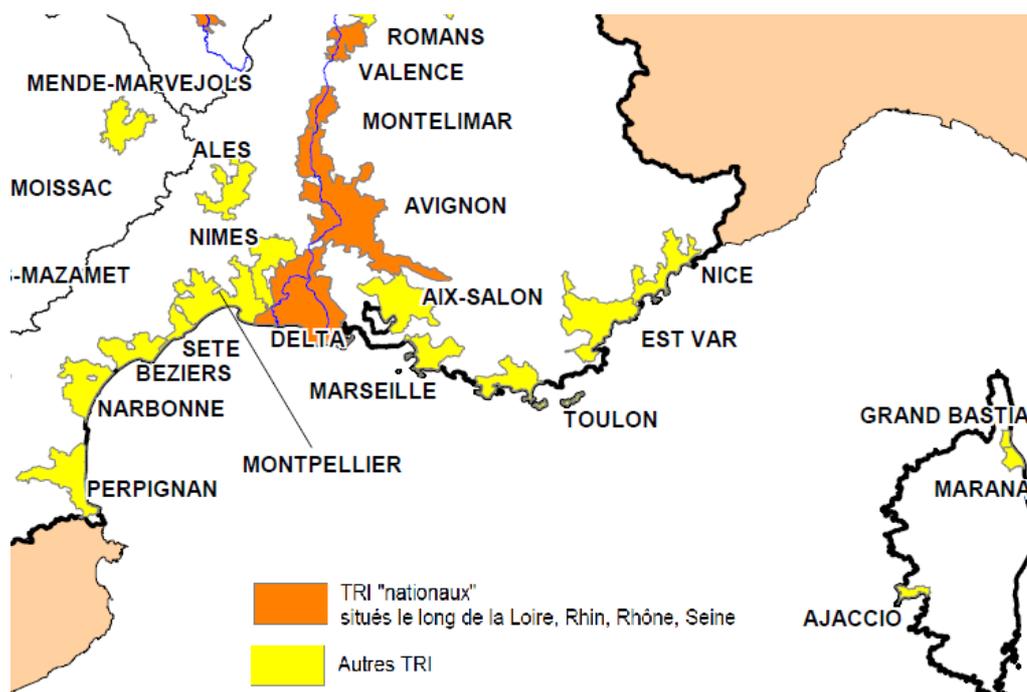
Sur l'arc méditerranéen et dans les départements concernés, 20 territoires à risque important d'inondations (TRI) ont été identifiés au titre de la directive européenne inondation. Sur ces territoires, 30 stratégies locales de gestion des risques inondation sont en cours d'élaboration ou, pour certaines, déjà finalisées, conjointement entre les services de l'État et les parties prenantes des territoires concernés.

Les collectivités se sont engagées dans des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui accompagnent financièrement la gestion intégrée des risques d'inondation.

L'État est mobilisé, notamment avec l'élaboration et la révision des Plans de Prévention des risques inondations (PPRI). De plus, une mission interrégionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen a été créée en juin 2017 par le Préfet de Zone de Défense et de Sécurité Sud, et placée auprès de la DREAL de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Les collectivités se sont engagées dans des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui permettent de mettre en place une approche stratégique sur tous les axes de la prévention : connaissance, information préventive et culture du risque, réduction de la vulnérabilité, protections, préparation à la gestion de crise, etc. Ces programmes, qui sont de véritables démarches d'aménagement durable des territoires, sont accompagnés financièrement par le Fond de prévention des risques naturels majeurs. Ainsi, 42 PAPI et PAPI d'intention sont labellisés à ce jour, et d'autres sont en préparation.

C'est l'action cohérente de l'État et des collectivités qui est la meilleure garante des avancées de la prévention des risques d'inondation.



IV. LES BONS COMPORTEMENTS FACE AU RISQUE INONDATION

Avec le changement climatique, une augmentation de la fréquence des épisodes de pluie intense est prévisible chaque automne en métropole, en particulier dans les départements de l'arc méditerranéen.

Afin de développer une véritable culture du risque pour que chacun adopte les comportements qui sauvent, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le Ministère de l'Intérieur ont souhaité reconduire cette année encore une action de sensibilisation aux phénomènes des pluies méditerranéennes intenses dans les quinze départements concernés : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse.

Une campagne « média » est diffusée dans les départements concernés par messages radio, insertions dans la presse quotidienne régionale et sur les réseaux sociaux. Le message est d'adopter les **huit bons comportements** à avoir face au danger et d'inviter chacun à préparer un kit de sécurité.



PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses

 <p>JE M'INFORME et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	 <p>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</p>	 <p>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables</p>	 <p>JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>
 <p>JE NE SORS PAS Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	 <p>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUOIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</p>	 <p>ROUTE INONDÉE</p> <p>JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture</p>	 <p>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité</p>

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

pluie-inondation.gouv.fr #pluieinondation





vigilance.meteofrance.com

interieur.gouv.fr

Quel kit sécurité prévoir face à une inondation ?

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Préparez-vous à vivre de manière autonome quelques jours (3 jours) avec certains objets essentiels. Le kit de sécurité sera placé dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible et contiendra :

- ◆ Radio et lampes de poche avec piles de rechange
- ◆ Bougies, briquets ou allumettes
- ◆ Nourriture non périssable et eau potable
- ◆ Médicaments
- ◆ Lunettes de secours
- ◆ Vêtements chauds
- ◆ Double des clés
- ◆ Copie des papiers d'identité
- ◆ Trousse de premier secours
- ◆ Argent liquide
- ◆ Chargeur de téléphone portable
- ◆ Articles pour bébé
- ◆ Nourriture pour animaux

V/ LE RISQUE INONDATION EN VAUCLUSE

Situé au confluent du Rhône et de la Durance, balayé par le Mistral, le Vaucluse est particulièrement exposé aux risques naturels. Ainsi, 90 % des communes sont exposées aux risques d'inondation tout aussi dangereux et dommageables du fait des hauteurs d'eau atteintes, des emprises inondées et de la durée de la submersion pour le Rhône et la Durance.

Le début de l'automne est une période particulièrement propice au développement de pluies intenses sur le pourtour de la Méditerranée, d'autant plus qu'elle succède à une saison estivale particulièrement chaude comme cette année. En octobre 2015, le climat méditerranéen a ainsi révélé son caractère « extrême » en causant la mort de 20 personnes dans les Alpes Maritimes, ce qui rappelle tristement les autres épisodes meurtriers encore récents dans le sud-est et particulièrement en Vaucluse.

L'attractivité touristique du département, la pression démographique dont il est l'objet et son nécessaire développement territorial ont provoqué une concentration des enjeux dans les zones inondables, soulignée par le montant cumulé des dégâts provoqués par les crues, de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros.

Les collectivités doivent être également au cœur de la politique de prévention. Les documents de planification en sont les outils fondamentaux pour préserver l'avenir et ne pas aggraver les risques : orienter le développement des territoires en privilégiant les bonnes échelles, maîtriser l'urbanisme et prévenir les spéculations foncières, veiller à la préservation des champs d'expansion des crues et freiner l'artificialisation des sols. Leur objectif est de bâtir un véritable projet de vie qui doit dépasser la somme des intérêts particuliers.

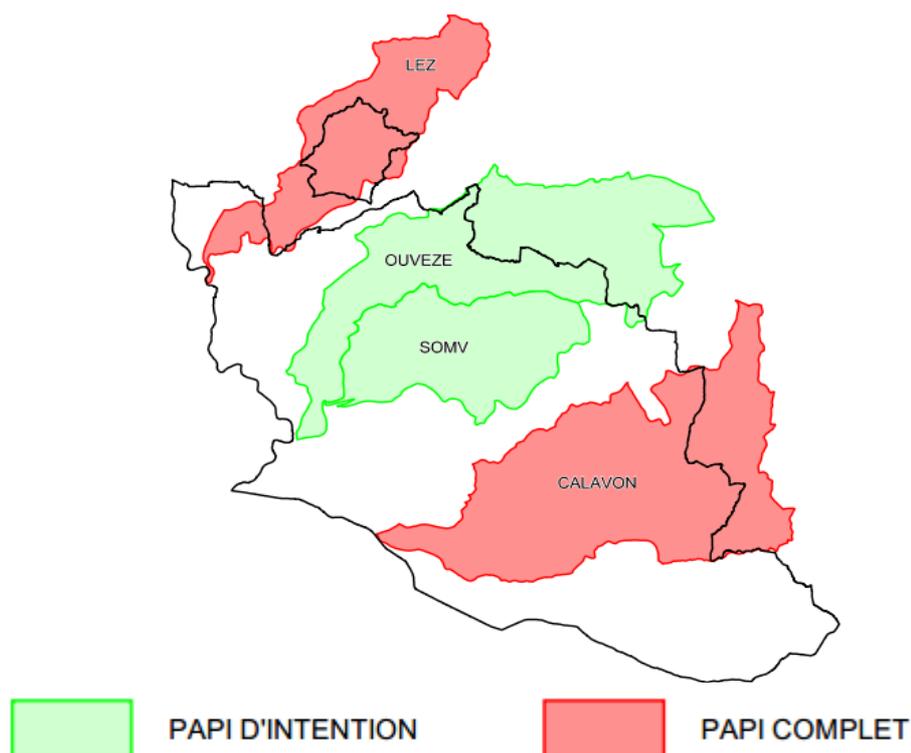
Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Un deuxième axe d'actions est la réalisation de travaux afin d'améliorer la protection des zones habitées contre les inondations. Cependant il faut garder à l'esprit que les travaux ne permettront jamais d'atteindre le risque zéro, comme l'actualité nous le rappelle régulièrement. Les travaux engagés ou à venir ne peuvent que limiter les effets des crues pour lesquels ils sont dimensionnés.

Pour cette raison, il est indispensable de maintenir, voire de recréer des zones d'expansion de crues fonctionnelles, qui permettront à la rivière de s'étaler et perdre de la vitesse et donc de la violence.

Sur cette thématique majeure, l'Etat apporte son soutien financier aux collectivités dans le cadre de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), qui intègrent la totalité du panel des actions de prévention, de protection, de gestion des crises. La participation de l'État s'élève de 25 à 50 % du coût des études et travaux. Ces actions sont également co-financées par le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

En Vaucluse, quatre PAPI ont été validés et un nouveau PAPI est en cours de préparation sur la Durance. Sur les bassins du LEZ et du Calavon, les montants engagés sont respectivement de 13,5 et 14,5 millions d'euros. Sur les bassins du Sud-Ouest du Mont Ventoux et de l'Ouvèze, les études préalables aux travaux sont en cours de réalisation.



Des phénomènes extrêmes sont toujours possibles, comme nous le rappellent les événements récents de l'Hérault, du Var, des Alpes Maritimes. Un événement exceptionnel comme celui de Vaison la Romaine peut donc statistiquement se reproduire en Vaucluse.

C'est donc l'ensemble de la population qui doit participer et être sensibilisée à la gestion globale du risque par le développement et le maintien d'une culture du risque partagée par tous.

Dans ce cadre, la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs, qui a été mise en place en 2016 dans le département, constitue un lieu de concertation et de coordination qui rassemble tous les acteurs mobilisés dans la prise en compte du risque d'inondation.

Entretenir la mémoire des crues, former nos concitoyens aux conduites à tenir en cas d'inondation est indispensable pour éviter des pertes de vies humaines. D'une façon générale, chaque citoyen doit prendre conscience de sa propre vulnérabilité face aux risques et pouvoir l'évaluer pour la minimiser. Pour cela il est primordial de se tenir informé sur la nature des risques qui nous concernent, ainsi que sur les consignes de comportement à adopter.

Aussi, la responsabilisation des élus participe à sensibiliser les citoyens d'autant qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) exerceront la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

Ainsi, lorsque les communes ont mis en place un syndicat intercommunal pour l'exercice de la compétence, l'EPCI à fiscalité propre sera à compter de 2018 membre du syndicat, en lieu et place des communes, le périmètre et la compétence n'étant pas modifiés. L'intérêt des structures intercommunales est de confier la gestion des cours d'eau à un opérateur structuré à l'échelle du bassin versant, ce qui est important notamment pour la protection contre les inondations.

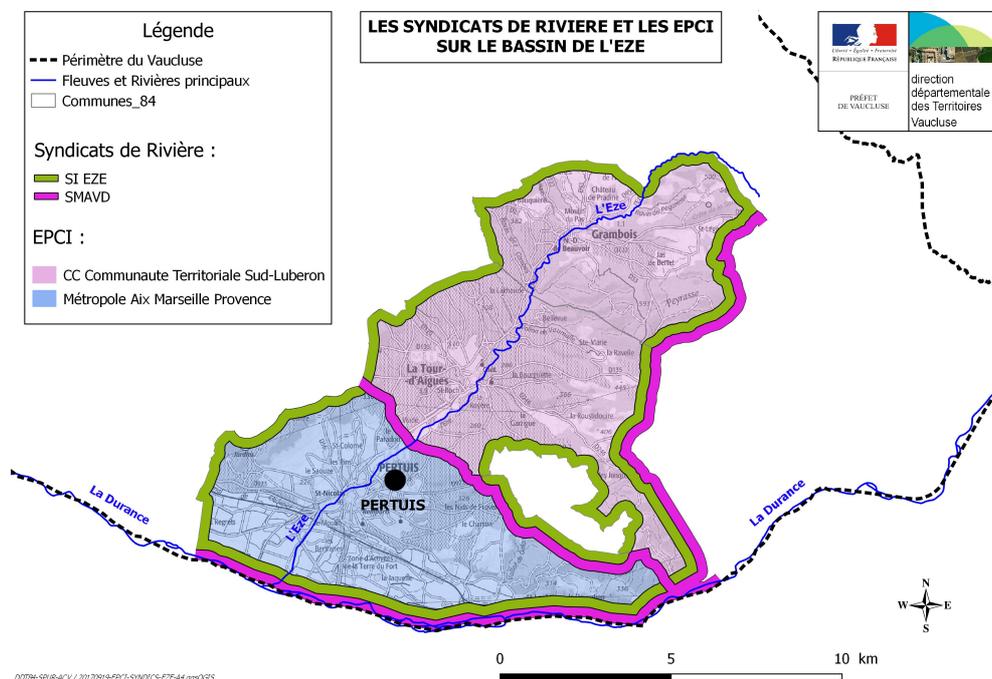
Le contenu de la compétence est défini à l'article L 211-7 du code de l'environnement, à savoir:

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
- la défense contre les inondations et contre la mer;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les services de l'État soutiennent les réflexions des collectivités locales

Depuis la promulgation de la loi du 27 janvier 2014 qui a défini la compétence GEMAPI et a prescrit son exercice par les EPCI à fiscalité propre, les services de l'État ont participé activement aux réunions de travail entre collectivités locales pour la mise en place d'un schéma d'organisation par bassin versant, et ont abordé cette problématique à plusieurs occasions, notamment :

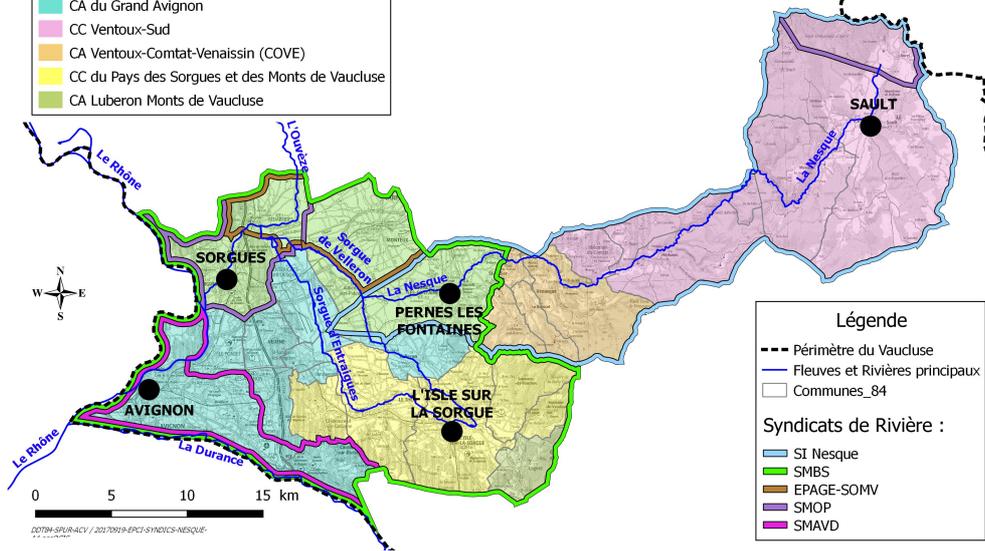
- dans le schéma départemental de coopération intercommunale du 31 mars 2016, arrêté après une concertation avec les collectivités locales du département et dans lequel a été rappelée la nécessité de faire évoluer les syndicats de rivière existants vers une structuration par bassin hydraulique,
- dans des rencontres avec les services des syndicats intercommunaux ou mixtes porteurs d'un projet de fusion de syndicats sur leur bassin,
- par l'organisation de réunions en préfecture des élus des EPCI-FP et syndicats de rivière, en juin et en septembre 2017, dédiées à un partage de réflexions sur l'évolution des structures par bassin versant,
- par une offre de services des services de l'État (Direction des territoires et préfecture) auprès des groupements de communes concernés, une adresse courriel étant dédiée aux échanges : pref-collectivites-locales@vaucluse.gouv.fr



**LES SYNDICATS DE RIVIERE ET LES EPCI
SUR LE BASSIN DES SORGUES**

EPCI :

- CC des Sorgues du Comtat
- CA du Grand Avignon
- CC Ventoux-Sud
- CA Ventoux-Comtat-Venaisin (COVE)
- CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse
- CA Luberon Monts de Vaucluse



Légende

- Périmètre du Vaucluse
- Fleuves et Rivières principaux
- Communes_84

Syndicats de Rivière :

- SI Nesque
- SMBS
- EPAGE-SOMV
- SMOP
- SMAVD

2020H-SPURINACV / 20210919-EPCI-SYN202CS-NEESQUE

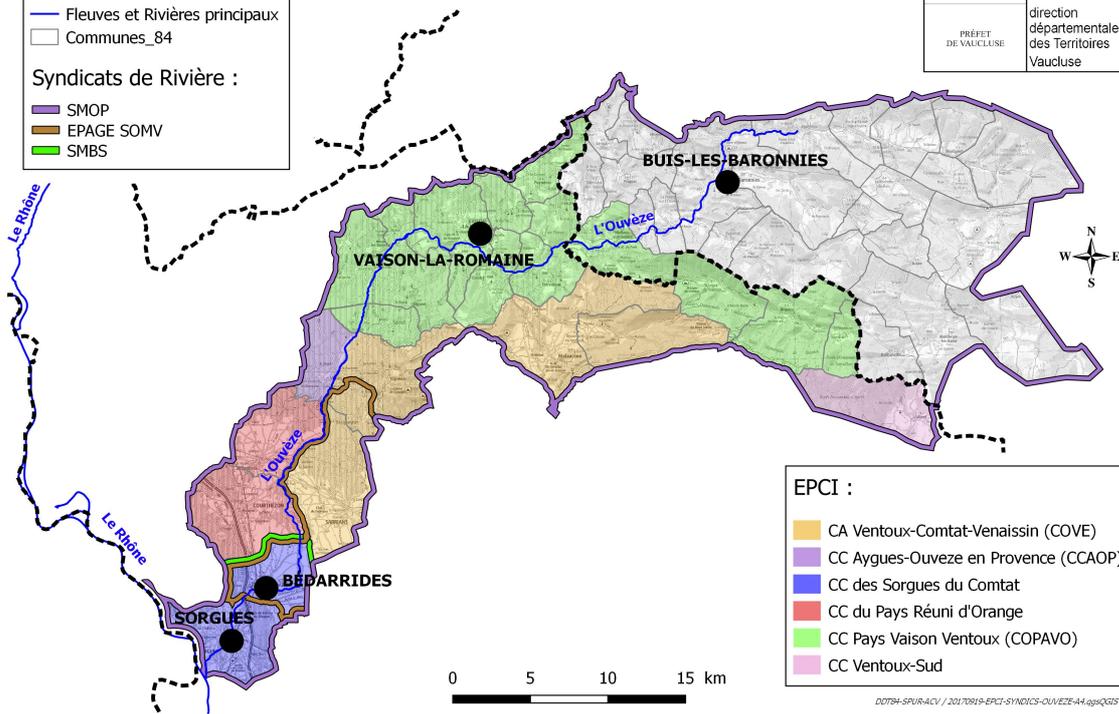
Légende

- Périmètre du Vaucluse
- Fleuves et Rivières principaux
- Communes_84

Syndicats de Rivière :

- SMOP
- EPAGE SOMV
- SMBS

LES SYNDICATS DE RIVIERE ET LES EPCI SUR LE BASSIN DE L'OUEZE



LES SYNDICATS DE RIVIERE ET LES EPCI SUR LE BASSIN DU LEZ

